

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 12 avril 2023**

Date de  
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoît  
M. BARBIER Olivier  
M. ANDRIO Franck  
Mme VONNER Isabelle  
Mme DI BARTOLO Claire  
M GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme HAM Emmanuelle  
Mme ASSO Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoirs : 3  
Votants : 19

**POINT 14: PROJET D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR ET  
DE LA DSIL ET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

006-210600060-20230417-2023-04-14-DE  
Reçu 1

**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes du 28/10/2022 relative au dispositif de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2023),

**Vu** la circulaire de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes du 27/01/2023 relative à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR 2023),

Vu le règlement départemental des aides aux collectivités,

**Considérant** que la mairie présente un état de configuration ne permettant pas d'une part aux services publics d'accueillir les administrés dans les normes et d'autre part de répondre à l'organisation des services au regard des développements engagés par la municipalité.

**Considérant** le projet de sécurisation et d'extension qui doit être réalisé pour un montant prévisionnel de dépenses de 900 749 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions suivantes à savoir :

- 180 149 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) instituée par l'article 179 de la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 pour financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets de développement ou le maintien des services ;
- 270 224 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) prévue à l'article 157 de la loi de finances initiale 2018 pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires ;
- 270 224 € au titre de la politique de soutien aux collectivités.

Le reste à charge sur fonds propres de la commune sur cette opération serait de 180 152 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : ( 1 Vote contre Monsieur Gilles LE MORVAN)**

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat d'un montant de 180 149 € au titre de la DETR et de 270 224 € au titre de la DSIL et auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes un montant de 270 224 € ;

-au regard de l'importance de cette opération, d'acter la délégation de maîtrise d'ouvrage délégué au Sivom Val de Banquière dès réception des notifications d'attribution en sachant qu'une convention de maîtrise d'ouvrage délégué devra repasser devant le Conseil Municipal.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE